



MAIRIE DE FRAGNES  
64 rue du Bourg - 71530  
e-mail : mairie.fragnes@wanadoo.fr  
Tél. : 03 85 45 73 56  
Fax : 03 85 45 75 21

## COMMUNE DE FRAGNES

### COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

05/07/2011

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, au lieu habituel de leur séance, le 05 Juillet 2011 à 20 h 30, sous la présidence de Monsieur Gilles GONNOT, Maire.

Présents : Mmes DECHAUME – NOTTIN - PARIS -  
MM. FICHOT - PASCAL – PION- REGNAULT- STAPHANE.

Absents excusés : Mme BAILLY pouvoir dûment établi à M. GONNOT  
M. GAUDRAY pouvoir dûment établi à Mme PARIS

Absents non excusés :  
Mme CHANUSSOT  
M. PENNETIER

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de remerciements du maire de Virey-le-Grand pour le prêt du marabout le 11 juin dernier.

Désignation du secrétaire de séance à l'unanimité : Christine NOTTIN.

Approbation du procès verbal de la séance du 14 juin à l'unanimité.

#### **1. Approbation projet de modification du Plan Local d'Urbanisme**

Rapporteur : M. Gonnot

Monsieur Gonnot présente à l'assemblée le rapport du commissaire enquêteur établi suite à l'enquête publique. Il n'y a pas de remarques particulières et les conclusions sont favorables.

Considérant que les résultats de ladite enquête publique n'entraînent pas de changement au projet de modification du PLU ;

Considérant que le projet du PLU tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L 123-13 du Code de l'urbanisme ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE d'approuver la modification du PLU telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

#### **2. Adhésion au principe d'une convention générale constitutive des groupements de commandes avec le Grand Chalon**

Rapporteur : M. Gonnot

Monsieur le Maire soumet la convention d'adhésion de principe aux groupements de commande proposés par le Grand Chalon dont le but est de simplifier les démarches administratives.

La commune adhère actuellement à deux groupements de commande (sel de déneigement et papier).

A la lecture de cette convention, le conseil municipal s'interroge sur l'engagement de la commune à l'ensemble des groupements de commande.

Considérant qu'il est préférable de continuer d'adhérer à chaque groupement en fonction des besoins, le conseil municipal, à l'unanimité, vote contre cette adhésion de principe.

### **3. Halte-nautique : demande exceptionnelle de stationnement hors saison hivernage**

Rapporteur : D. FICHOT

D. Fichot présente la demande de stationnement d'un plaisancier de la halte-nautique qui souhaiterait bénéficier du tarif hivernage dès le 1<sup>er</sup> septembre de cette année.

Il rappelle que l'hivernage débute dans le courant du mois d'octobre à une date notifiée par VNF et qu'un tarif forfaitaire mensuel s'applique à cette période selon règlement adopté en 2010.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas accepter cette demande de dérogation et d'appliquer les tarifs fixés au règlement de la halte-nautique.

### **4. Constructions neuves label BBC : demande d'exonération de la Taxe Foncière**

Rapporteur : G. GONNOT

Monsieur le Maire soumet la demande d'un nouvel habitant de la commune qui sollicite l'application d'une exonération de la taxe foncière pour les constructions neuves portant le label BBC (Basse consommation).

Selon l'article 1383 B bis du Code Général des Impôts, les collectivités peuvent exonérer de la taxe foncière les propriétés bâties (à 50 % ou 100 %) bénéficiant d'un niveau élevé de performance énergétique globale.

Cette exonération s'applique pendant une durée que chaque collectivité fixe et qui ne peut être inférieure à 5 ans.

Monsieur le Maire précise que cette nouvelle exonération viendrait s'ajouter à l'exonération classique de 2 ans qui s'applique déjà sur toutes nouvelles constructions, ce qui porterait la durée totale d'exonération à 7 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 7 voix contre, 3 voix pour et 1 abstention de ne adopter cette mesure.

## **5. Syndicat Intercommunal des Eaux du Nord de Chalon : Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable**

Rapporteur : Bernard PION

B. PION donne lecture des points essentiels du rapport annuel 2010 du syndicat des eaux :

- Baisse du volume de produits de 7% ⇒ Baisse de la consommation individuelle
- 238 km réseau dans le syndicat
- Pour 120 m<sup>3</sup>, la part fixe devrait représenter + 50% de la facture ⇒ dans le Syndicat c'est 48 %
- Contrat avec la SAUR conclu jusqu'en 2017
- Prix de l'eau : Pour 120 m<sup>3</sup> facture de 215 € soit 1.79 € le m<sup>3</sup>
- Qualité : 15 prélèvements bons par an ⇒ qualité conforme à la réglementation
- Point négatif : rendement réel 71.3 % (75 % fixé par le contrat)

## **6. Présentation du rapport annuel assainissement**

Rapporteur : L. PASCAL

L. PASCAL donne lecture des points essentiels du rapport annuel assainissement

- taux de débordement des usagers
- Prix au m<sup>3</sup> :  
part fixe 3.31 €  
part variable : 0.1240 €  
part communale: 15.25 €
- Tests à la fumée : ont permis de détecter 5 mauvais raccordements

## **7. Informations sur le transfert de compétences au Grand Chalon**

Rapporteur : M. Gonnot

Monsieur le Maire expose les nouvelles données chiffrées communiquées par le Grand Chalon dans le cadre du transfert de compétences et de la révision du pacte financier.

Suite à ces estimations plutôt favorables, Monsieur le Maire informe son conseil municipal de son vote positif aux transferts de compétences en conseil communautaire du 23 juin dernier.

Les communes membres ont ensuite 3 mois pour se prononcer. Afin que chaque conseiller puisse prendre le temps de réflexion nécessaire, Monsieur le Maire propose de soumettre au vote le transfert de compétences lors du prochain conseil municipal.

Au préalable, il souhaiterait connaître l'opinion des membres présents : avis favorable à l'unanimité.

## **8. Questions diverses**

### **- Proposition de réaménagement du port :**

- changement de 3 bornes sur 7 pour facturer la fourniture d'électricité par tranche de 100kwh.

Bernard Pion propose de facturer 13 € la tranche de 100 kwh, toute tranche entamée étant due. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

- en projet l'extension du port, son aménagement et le traitement des eaux usées.

### **- Bilan de la commission personnel pour la fusion :**

L'organigramme est en cours : le souhait des deux municipalités est de maintenir tous les emplois donc de ne plus changer le statut des employés avant la fusion.

### **- Conte musical : Le Pied de la Momie :**

Remerciements de M. le Maire à toute l'équipe municipale et plus particulièrement à M.Fichot.

### **- Assemblée générale de l'ALDN :**

Bilan plutôt positif pour cette année.

La municipalité demande toutefois le bilan de tous les comptes à chaque AG des associations.

### **- Restaurant scolaire :**

Changement de prestataire dès le 1<sup>er</sup> septembre 2011.

### **- Vie culturelle:**

Annulation de la journée du patrimoine.

### **- Maison des jeunes :**

Disparition d'une caisse de matériel rangée dans le hangar.

### **- Calendrier des réunions.**

Séance close à 23 h 30